

Muslima Voyages

SOCIÉTÉ F2ZVOYAGES
Business Center
Immatriculée à DUBAÏ
LICENCE N°45000185

Contact & Informations

Lundi – Jeudi : 09h – 19h
Vendredi : 09h – 12h
contact@muslimavoyages.com

Devis Numéro	DEV-529
Devis Date	11 janvier 2025
Valable jusqu'à	11 janvier 2025
Total	2 390,00 €

A l'attention de

Anissa BERGUIGA
anissa.712@hotmail.fr

Retrouvez les photos de votre chambre au TEMBO HOUSE [via ce lien](#)

Retrouvez les photos de votre chambre au THE MORA [via ce lien](#)

Retrouvez les photos de votre chambre au FUN BEACH [via ce lien](#)

Quantité	Détails du séjour	Tarif	Sous Total
1	Hotels TEMBO HOUSE STONE TOWN 3 nuits chambre double petits déjeuners inclus THE MORA MATEMWE 4 nuits junior suite supérieure all inclusive FUN BEACH JAMBIANI 4 nuits bungalow vue piscine 21 juin au 2 juillet 2025 2 adultes Tous les transferts avec un chauffeur privé sont inclus dans le prix	2 390,00 €	2 390,00 €

Sous Total	2 390,00 €
Tax	0,00 €
Total	2 390,00 €

TAXE DE SEJOUR POUR ZANZIBAR: 5 USD par personne et par nuit à payer aux hôtels directement

Le visa se fait à l'aéroport à l'arrivée il est de 50USD par personne

Le devis est valable uniquement aujourd'hui, la réservation devra donc s'effectuer pendant nos horaires d'ouverture. Si le paiement est effectué en

dehors de ces horaires l'agence se donne le droit de modifier le montant total en raison des variations du prix et de la disponibilité des vols et des hôtels.

Le passeport doit être valide 6 mois après la date de retour.

Il est important de vérifier vos assurances voyage avant de réserver (soit en contactant votre banque pour vérifier l'assurance de votre carte bancaire soit vous contactez AllianzVoyages directement pour souscrire une assurance complémentaire)

Le règlement de la prestation touristique achetée se fait par carte bancaire ou par prélèvement sur le site internet www.muslimavoyages.com.

À l'inscription, un acompte du prix total du voyage est exigé pour la validité de l'inscription. Le règlement du solde doit intervenir au plus tard 21 jours avant la date de départ.

Le non-paiement d'une des échéances à date autorisera F2ZVOYAGES à considérer le voyage comme annulé du fait du client et en conséquence à facturer à ce dernier l'intégralité des frais d'annulation normalement dus à cette date.
